



UNIVERSITÉ  
PANTHÉON-ASSAS  
- PARIS II -

# Revue de droit d'Assas

N° 15 Déc. 2017

## **Le portrait**

**Yves Lequette, un professeur**

## **Le débat**

**Les personnes intersexuées  
appréhendées par le droit**

Avec Marie-France Lorho et Benjamin Moron-Puech

## **Le dossier**

**Qui fait la loi ?**

Par François Ancel, Stéphane Gerry-Vernières,  
Mustapha Mekki, Laure Milano, Nicolas Molfessis,  
Hervé Moysan, Bernard Teyssié, Philippe Théry  
et Diana Villegas

## **Perspectives**

**Contentieux administratif**

Par Camille Broyelle, Patrick Frydman,  
Mattias Guyomar et Bertrand Seiller

# Petit un du Grand A : l'Homme du droit

Dans chaque numéro, la RDA dresse le portrait d'un « Homme du droit » qui, par son parcours, a laissé une empreinte dans le monde juridique.

## Yves Lequette, un professeur



Reproduction de la couverture du livre d'or

**Y**ves Lequette a enseigné le droit privé durant quarante-sept ans, dont trente-deux ans à l'Université Panthéon-Assas. De 2009 à 2015, il a assuré la direction du Master 2 de droit privé général de Paris II. En janvier 2016, les étudiants du Master 2 DPG lui ont offert, à l'occasion de son départ à la retraite, un Livre d'or. Cette remise a été faite à l'appartement décanal, par Bérangère Théry, Présidente de l'association des étudiants du Master 2 de droit privé général (promotion 2015-2016).

Il a semblé à la rédaction que la transcription de l'allocation qu'il a prononcée à cette occasion pouvait

offrir un intérêt pour les lecteurs de la Revue de droit d'Assas, dans la mesure où il y fait part de son expérience en matière d'enseignement ainsi que des conditions nécessaires à la bonne marche d'un diplôme de troisième cycle et y évoque un certain nombre de professeurs dont la personnalité et l'enseignement ont marqué l'histoire de cette Université.

### Allocution de M. le Professeur Yves Lequette

*en présence des étudiants de la promotion 2015-2016 du Master 2, de nombreux étudiants des promotions précédentes, ainsi que des professeurs enseignant dans ce diplôme afin de les remercier de la remise d'un Livre d'or*

Je suis très touché par le fait que les étudiants de la promotion 2015-2016, pour lesquels j'ai fait fort peu de choses, aient choisi de détourner à mon profit leur traditionnelle « galette des Rois » et les en remercie très sincèrement. Je remercie également très vivement Charlotte Dubois et Marie Leveueur

de m'avoir accueilli au moyen de ce duo si plein d'humour et de gaieté, où je reconnais leurs « pattes ». Je suis enfin profondément ému par le fait que les étudiants m'aient composé ce Livre d'or qui, grâce aux éditions Dalloz, est l'exact décalque en la forme des grands arrêts de la jurisprudence civile, et qui renferme, d'après ce qui vient d'être dit et si j'ai bien compris, les témoignages de nombreux étudiants du Master 2 de droit privé général ainsi que de collègues avec lesquels j'ai travaillé dans ce diplôme. Je ne m'attendais pas à un cadeau et encore moins à un tel cadeau. Mais aucun cadeau ne pouvait me faire plus plaisir. Je découvre son existence et vais le savourer ce soir, à tête reposée.

Afin de vous remercier, je voudrais essayer de relier quelques souvenirs en évoquant en même temps à cette occasion ce que peut être le rôle d'un professeur. Mon propos pourra, par moments, paraître quelque peu immodeste. La bienséance aurait voulu que je parle du métier de professeur sans parler de moi. Mais il est difficile à un professeur en fin de parcours d'évoquer son métier sans prendre appui sur son expérience.

Mon premier souvenir portera sur le moment où tout cela a commencé. Cela se passe en 1969, ici même ou plus exactement en bas dans la cour d'honneur du Panthéon. En entrant dans la cour, j'aperçois au fond de celle-ci sur la droite Henri Batiffol et Henri Mazeaud en grande conversation. Le contraste était saisissant : Henri Batiffol plutôt petit et assez rond, la bienveillance incarnée, Henri Mazeaud très grand, très maigre, une véritable statue du commandeur, l'ordre civil dans son incarnation la plus austère ; il était à l'époque l'inamovible Président de la section de droit privé. Henri Batiffol m'aperçoit et me fait signe d'approcher. Henri Batiffol parlait très vite. Il dit à Henri Mazeaud avec son débit inimitable « Voici le jeune homme dont je vous ai parlé ». Henri Mazeaud m'a toisé sans rien dire pendant 30 ou 40 secondes, ce qui est fort long dans ces circonstances, puis m'a dit « Monsieur, vous êtes assistant ». Ce fut tout.

Je vous raconte cela non seulement parce que, comme je le disais tout à l'heure, c'est ainsi que ma carrière universitaire a débuté, mais aussi pour vous faire sentir le profond bouleversement qu'a connu l'université française. Ceux qui sont ici savent quel est le parcours d'obstacles que doivent aujourd'hui franchir les étudiants pour obtenir une allocation de recherches et une charge d'enseignement. J'ai bénéficié des derniers feux de ce qu'il est convenu d'appeler le « pouvoir mandarinal ».

Si je reviens à l'époque actuelle et que j'envisage les 47 années qui se sont écoulées depuis mon entrée, en tant qu'enseignant, dans l'Université, je dirai que je n'ai jamais regretté d'avoir choisi cette voie. J'ai beaucoup aimé ce métier qui m'a procuré de grandes satisfactions et même du bonheur. Je l'ai, en effet, beaucoup aimé dans ce qui sont pour moi ses deux composantes : l'écriture et l'enseignement.

Je dis l'écriture et non la recherche, car cela supposerait qu'on trouve. Or je crois que dans nos disciplines presque tout a déjà été dit et ne prétends pas avoir découvert quoi que ce soit. Pour l'essentiel, mon activité doctrinale a eu pour objet d'illustrer l'ordre civil français et surtout de le défendre contre les entreprises de destruction méthodique dont il est l'objet. En dépit de ce contexte quelque peu négatif et du succès très relatif de cette défense, je ne peux que constater que j'ai beaucoup aimé l'écriture. Je suis un peu gêné de le dire aujourd'hui devant vous, car, chaque année, lors de la réunion où j'essayais de donner un certain nombre de conseils aux étudiants du Master 2, en vue de la rédaction du mémoire, je leur rapportais cette remarque que nous faisait Phocion Francescakis lorsque nous étions en thèse, « Dieu a oublié un onzième commandement : Tu écriras dans la douleur ». Je dois maintenant confesser que je n'ai jamais éprouvé cette douleur, au moins pour l'écriture des articles. Dès lors qu'on conçoit ceux-ci comme une démonstration, il est toujours passionnant et même parfois jubilatoire d'essayer de rendre celle-ci la plus convaincante et la plus séduisante possible, tout en y introduisant parfois une touche de provocation, ce qui ne va pas d'ailleurs sans une certaine contradiction. Mais sur ce point je n'en dirai pas plus car ce n'est ni le lieu ni le moment. J'ajouterai simplement que cette dimension du métier se prolonge, en ce qui concerne les relations avec les étudiants, par la *direction de thèse*. C'est un exercice difficile et plein d'aléa. Il faut faire en sorte que l'étudiant inscrive un sujet qui lui corresponde, qui soit « à sa main », et il faut être, tout au long de la thèse, suffisamment disponible sans être trop interventionniste. Il n'y a pas ici, à mon sens, de recette toute faite ; cela dépend du tempérament de chaque thésard. La direction de thèse relève vraiment du « sur mesure ».

Lorsque tout se passe bien, on en retire de profondes satisfactions<sup>1</sup> et il en résulte parfois des liens d'amitié qui traversent les années. Parfois aussi, très rarement heureusement, le processus ne va pas à son terme et on éprouve un profond malaise et un sentiment lancinant de culpabilité en se demandant « qu'est-ce qui a "cloché" ? », pour dire les choses familièrement.

Mais c'est de l'autre aspect du métier d'universitaire, l'enseignement, que je veux ce soir vous parler. Pour moi, celui-ci est composé de deux versants très différents : les cours magistraux en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, les enseignements de 3<sup>e</sup> cycle.

Le *cours magistral* est aujourd'hui assez décrié. Personnellement, il me semble qu'il a une réelle utilité si on l'entend non comme l'exposé d'une accumulation de connaissances, mais comme le moyen de faire saisir à l'étudiant l'« esprit » d'une discipline. Pour cela, il faut mettre l'accent sur l'organisation générale de celle-ci, sur les méthodes qui lui sont propres et surtout sur le *pourquoi* des choses. Il me semble que lorsque l'étudiant a, grâce à ces éléments, pénétré la logique de la matière, il pourra ensuite s'y mouvoir et, si nécessaire, enrichir et compléter ses connaissances assez aisément. J'ajouterai qu'il y a trois matières que j'ai particulièrement aimé enseigner en cours magistral, même si j'en ai enseignées beaucoup d'autres avec plaisir – le droit des obligations, le droit des successions et des libéralités, le droit international privé –, parce que toutes trois ont chacune, me semble-t-il, un esprit et une logique propres et qu'il me semble être parvenu à les cerner et à les faire partager assez bien.

J'ai toujours aimé faire cours en amphi, car je trouve assez passionnant l'exercice qui consiste à essayer, seul face à des centaines d'étudiants, de faire passer un message, de capter leur attention, sans facilités ni démagogie. Personnellement, ma technique était toujours la même. Je distinguais assez rapidement dans la foule des étudiants quelques personnalités qui me paraissaient particulièrement représentatives, situées en divers points de l'amphi et je suivais sur leur physionomie la façon dont le message était reçu et essayais, en fonction de ce que je percevais, d'adapter mon discours. Parfois, il faut prolonger l'explication ou doubler l'exemple. Parfois, il ne faut pas hésiter lorsqu'on constate une réelle incompréhension, cela arrivait parfois en succession sur des questions complexes,

---

1. Pour donner un peu de consistance à ce propos, on citera ici la liste des étudiants qui ont fait leur thèse sous la direction de Yves Lequette et qui ont ensuite poursuivi dans l'enseignement supérieur : Marie GORE, *L'administration des successions en droit international privé français*, thèse Paris II, 1990 (Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II); Jérôme FRANÇOIS, *Les opérations juridiques triangulaires attributives (stipulation pour autrui et délégation de créance)*, thèse Paris II, 1994 (Professeur à l'Université René Descartes, Paris V); Bénédicte FAUJARQUE-COSSON, *Libre disponibilité des droits et conflit de lois*, thèse Paris II, 1994 (Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II); Mireille BACACHE-GIBELLI, *La relativité des conventions et les groupes de contrats*, thèse Paris II, 1995 (Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, Paris I); Philippe DIDIER, *De la représentation en droit privé*, thèse Paris II, 1998 (Professeur à l'Université René Descartes, Paris V); Léna GANNAGE, *La hiérarchie des normes et les méthodes du droit international privé, étude de droit international privé de la famille*, thèse Paris II, 1998 (Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth); Roxana FAMILY, *L'acte de fiducie, étude de droit interne et de droit international privé*, thèse Paris II, 2000 (Maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise, Doyen de la Faculté de droit); Carole OUERDANE-AUBERT DE VINCELLES, *Altération du consentement et efficacité des sanctions contractuelles*, thèse Paris II, 2001 (Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise); Lycette CORBION-CONDÉ, *Le déni de justice en droit international privé*, thèse Paris II, 2002 (Maître de conférences à l'Université de Toulouse I); Marie-Paule PULJAK, *Le droit international privé à l'épreuve du principe communautaire de non-discrimination en raison de la nationalité*, thèse Paris II, 2002 (qualifiée par le CNU); Sara GODECHOT, *L'articulation du trust et du droit des successions*, thèse Paris II, 2003 (Professeur à l'Université René Descartes, Paris V); Clothilde GRARE, *Recherches sur la cohérence de la responsabilité délictuelle, l'influence des fondements de la responsabilité sur la réparation*, thèse Paris II, 2004 (Professeur à l'Université René Descartes, Paris V); Marie-Claude NAJM, *Principes directeurs du droit international privé et conflits de civilisations, relations entre systèmes laïques et systèmes religieux*, thèse Paris II, 2004 (Professeur à la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth); Laurent POULET, *Transaction et protection des parties*, thèse Paris II, 2004 (Maître de conférences à l'Université Paris II, avocat aux conseils); Rana CHAABAN, *La caducité des actes juridiques, étude de droit civil*, thèse Paris II, 2005 (Maître de conférences à l'Université du Maine); Sophie GAUDEMET, *La clause réputée non écrite*, thèse Paris II, 2005 (Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II); Cyril GRIMALDI, *Quasi-engagement et engagement en droit privé, recherches sur les sources de l'obligation*, thèse Paris II, 2006 (Professeur à l'Université Paris XIII); Charlotte GOLDIE-GENICON, *Contribution à l'étude des rapports entre le droit commun et le droit spécial des contrats*, thèse Paris II, 2008 (Professeur à l'Université de Nantes); Olivier PENIN, *La distinction de la formation et de l'exécution du contrat, Contribution à l'étude du contrat acte de prévision*, thèse Paris II, 2010 (Maître de conférences à l'Université René Descartes, Paris V); Céline BÉGUIN, *Les contrats d'assurance sur la vie et le droit patrimonial de la famille*, thèse Paris II, 2011 (Maître de conférences à l'Université du Maine); Jonas KNETSCH, *Le droit de la responsabilité et les fonds d'indemnisation*, thèse Paris II, 2011 (Professeur à l'Université de Lyon-Saint-Étienne); Charlotte DUBOIS, *Responsabilité civile et responsabilité pénale, à la recherche d'une cohérence perdue*, thèse Paris II, 2014, (Professeur à l'Université de Bourgogne); Najib HAGE-CHAHINE, *La distinction de l'obligation et du devoir en droit privé*, thèse Paris II, 2014, (Professeur à la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth); Lukas RASS-MASSON, *Les fondements du droit international privé européen de la famille*, thèse Paris II, 2015 (Professeur à l'Université de Toulouse I); Estelle FRAGU, *Des bonnes mœurs à l'autonomie personnelle, Essai sur le rôle de la dignité humaine*, thèse Paris II, 2015 (Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas, Paris II); Marie LEVENEUR-AZEMAR, *Étude des clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité*, thèse Paris II, 2016 (Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas, Paris II); Samuel FULL-LEMAIRE, *Le droit international privé de la famille à l'épreuve de l'impératif de reconnaissance des situations*, thèse Paris II, 2017, (collaborateur au Max Planck Institut de Hambourg, agrégatif).

à dire « on efface tout et on recommence, on va reprendre le problème autrement ». Parfois aussi, on voit que le message est compris et qu'il ne faut surtout pas s'attarder mais passer à autre chose. J'ai toujours fait mes cours de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles sans notes, non par cabotinage, mais parce que cela me laissait beaucoup plus libre pour suivre les réactions de l'auditoire et beaucoup plus disponible pour adapter mes propos en fonction de celles-ci.

J'ai, jusqu'en 2009 compris, assuré des « grands cours » comme on dit, chaque année, d'abord à Caen et au Mans, les deux facultés étant à l'époque plus ou moins jumelées, puis à Sceaux et enfin à Paris. Je garde un très bon souvenir de toutes ces époques, notamment de Paris II où j'avais la chance d'être épaulé par de superbes équipes pédagogiques dont beaucoup de membres sont devenus depuis des collègues et dont certains enseignent aujourd'hui dans le Master 2. Mais en ce qui concerne le cours magistral, mes meilleurs moments se situent probablement à la fin des années soixante-dix et durant les années quatre-vingt, à l'époque où j'enseignais à la Faculté de droit de Sceaux le droit civil puis le droit international privé. S'agissant du droit civil, cela s'explique sans doute par le fait que j'ai effectué alors un cycle, 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> année, et 4<sup>e</sup> année, le titulaire du droit civil de 3<sup>e</sup> année étant inamovible. J'avais le sentiment en ayant les mêmes étudiants trois années en droit civil de vraiment les former. Et puis cela permettait de gommer le côté un peu frustrant du cours magistral, à savoir qu'on ne connaît qu'assez peu le plus grand nombre d'étudiants. Au fil des années, des liens se sont tissés et une véritable complicité s'est établie. S'agissant du droit international privé, j'avais réussi à mettre sur pied, grâce à des facilités propres à Sceaux, une pédagogie originale, directement inspirée des cours de droit civil de Jean Carbonnier que j'avais eu la chance extraordinaire d'avoir comme professeur durant mes quatre années de licence à la Faculté de droit de Paris. Je renvoie ceux qui seraient intéressés par cette pédagogie à la description que j'en ai faite dans ma contribution intitulée « Jean Carbonnier, professeur » au petit ouvrage collectif d'Hommage à Jean Carbonnier<sup>2</sup>. Il en résultait qu'à la fin de l'année je connaissais les étudiants et surtout j'avais le sentiment qu'ils maîtrisaient, plus qu'il n'est habituel au bout d'un an, le droit international privé.

J'ai encore plus aimé l'autre versant du métier de professeur, à savoir les *enseignements de troisième cycle* : séminaires et cours spéciaux. Pour moi, leur esprit est totalement différent de celui du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle. Si j'avais à essayer de le résumer, je prendrai le titre des deux premiers albums de Sempé, « Rien n'est simple », « Tout se complique ». Comme je l'ai rappelé à mon dernier cours, Dimitrios Evrigenis, qui était un grand professeur de l'Université d'Athènes, disait qu'un bon enseignement de doctorat est un enseignement qui fait « naître l'inquiétude » chez l'étudiant. Et de fait, il me semble qu'à la différence des enseignements de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles qui doivent donner des cadres, faire naître des certitudes au moins provisoires, l'enseignement de 3<sup>e</sup> cycle doit conduire les étudiants à s'interroger et à cultiver leur esprit critique. Si j'avais à résumer le message adressé aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle, ce serait : « Pensez ce que vous voulez, mais pensez-le par vous-même et de manière cohérente ».

J'ai particulièrement aimé, dans les enseignements de troisième cycle, les *séminaires*. Ceux qui, ici, ont suivi mes séminaires savent que je ne construisais jamais ceux-ci autour d'un exposé. Je donnais certes des exposés mais toujours sur des questions très ciblées, un peu bizarres, exotiques, marginales par rapport au thème traité, dont les étudiants n'auraient sinon jamais entendu parler. Je les voulais courts et pense que c'était un excellent exercice d'entraînement pour l'étudiant qui avait choisi le sujet, le plus souvent à l'aveugle, car cela l'obligeait à un vigoureux effort de découverte et d'exploration de la question, de pédagogie et de synthèse aussi, car les étudiants qui l'écoutaient ne connaissaient rien au sujet traité, et c'était un exercice redoutable de le présenter de manière claire dans un temps bref. Le cœur du séminaire se déroulait sous forme d'une discussion structurée et très interactive à laquelle prenait part spontanément un grand nombre d'étudiants qui avaient tous en principe préparé. J'avais ici pour modèle inégalable les conférences libres que nous donnait chaque semaine, au second semestre, Henri Batiffol en 4<sup>e</sup> année de licence. Ouvertes à qui le voulait, ces conférences, qui se tenaient salle IV au Panthéon, consistaient en une étude de cas, le plus souvent à partir d'un arrêt, dont l'analyse était pour lui l'occasion de croiser les savoirs et de nous montrer tous les enseignements qui

2. « Jean Carbonnier, Professeur », *Hommage à Jean Carbonnier*, Dalloz, thèmes et commentaires, 2007, p. 19-25.

pouvaient en être déduits, sur le terrain du droit international privé bien sûr, mais aussi sur celui du droit comparé, du droit civil, de la procédure civile, de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, ... Je me souviens encore de ce que l'analyse du fameux arrêt *Ghattas* avait été pour moi la première occasion sinon de découvrir du moins de véritablement percevoir la richesse et la complexité de la société libanaise. La méthode suivie par Henri Batiffol était non celle d'un monologue mais celle d'un dialogue interactif avec les étudiants, qui bien souvent débouchait sur une véritable maïeutique. Cette approche du séminaire permettait de connaître rapidement les étudiants, de pénétrer peu à peu leur personnalité, de voir progresser leur compréhension de la matière et s'aiguiser leur esprit critique, de tester leur culture, notamment historique et littéraire. Lorsque cela s'y prêtait, des lectures de courts extraits de textes littéraires ou d'essais historiques ou politiques avaient pour but de leur donner des ouvertures extrajuridiques et j'ai eu, à plusieurs reprises, la joie de constater que certains étudiants avaient ensuite lu tel ou tel ouvrage auquel était emprunté le passage cité. Quant aux *cours spéciaux de doctorat*, j'en ai donné relativement peu. Il me semble qu'il en est de deux sortes, ceux qui traitent d'une question assez étroite et la creusent très en profondeur, ceux pour lesquels on monte à l'étage supérieur afin d'envisager l'ensemble de la discipline ou du moins un champ très vaste de celle-ci, ce qui permet d'en étudier les grandes évolutions, les grandes transformations. J'ai toujours choisi le second type de cours, que ce soit en droit civil ou en droit international privé. L'exercice est alors assez différent des cours de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles : il faut chaque semaine élaborer un produit original et sophistiqué en sorte que l'emploi de notes m'a alors toujours paru utile. Le petit nombre des étudiants (une soixantaine en droit des obligations, une trentaine en droit international privé) permettait de nouer un dialogue avec eux, en leur donnant la parole lorsqu'il était pris appui sur des points qu'ils devaient connaître ou encore lorsque, disposant de tous les éléments d'information, ils pouvaient, par le simple moyen de leur réflexion, découvrir par eux-mêmes les éléments de solution. Là encore, mon modèle a été Henri Batiffol et le cours qu'il nous avait donné sur « Le respect international des droits acquis » où il s'était évertué à nous montrer combien un tel raisonnement risquait d'être délétère pour le droit international privé<sup>3</sup>. On sait que depuis, celui à qui il avait confié le soin de continuer son traité s'emploie inlassablement à le promouvoir sous le nom de la « méthode de la reconnaissance des situations ».

J'ai donné des séminaires pratiquement chaque année de 1974 à 2015, en droit civil ou en droit international privé<sup>4</sup>, et toujours avec beaucoup de plaisir. Mais, en la matière, je garde deux grands souvenirs qui se situent en tout début et en fin de carrière.

En début : le concours d'agrégation s'était achevé début décembre 1973 et nous étions nommés dans nos postes au 1<sup>er</sup> janvier 1974. J'avais choisi Caen, parce qu'y enseignait mon ami Pierre Mayer, et, cette année-là, les professeurs de Caen avaient eu la curieuse idée de décider que le nouvel agrégé, Monsieur ou Madame X., assurerait les deux enseignements fondamentaux du DES de droit privé qui étaient le droit civil et le droit pénal. Les étudiants inscrits s'étaient présentés en octobre et on leur avait dit « revenez en janvier ». Imaginez que, cette année, les enseignements du Master 2 aient commencé début janvier et, qui plus est, avec un seul professeur, supposé omniscient et totalement polyvalent, qui fasse tous les cours. J'ai beaucoup travaillé dans ma vie, mais je crois n'avoir jamais autant travaillé que cette année-là. Alors que, avant le concours, j'avais donné exclusivement des TD de droit international privé sous la direction successivement de Henri Batiffol, Yvon Loussouarn et Berthold Goldman, il m'a fallu monter 25 heures de cours spécial de doctorat en droit civil ainsi qu'une vingtaine de séminaires. Même chose en droit pénal et procédure pénale. Je me souviens que j'ai, durant cette période, passé beaucoup de dimanches dans la bibliothèque du cabinet Bredin-Badinter, rue du Faubourg Saint

3. H. Batiffol, *Le respect international des droits acquis*, Cours IHEI 1968-1969, Polycopié, p. 1-135 ; sur Henri Batiffol, voir P. Gothot, « La place de Henri Batiffol dans la doctrine » et Y. Lequette, « L'influence de l'œuvre de Henri Batiffol sur la jurisprudence française », *Trav. com. fr. DIP* 1991-1993, p. 21-31 et p. 32-48 ; H. Muir Watt, « Henri Batiffol », in *Encyclopedia of private international law*, p. 163-170.

4. Il n'y avait pas de troisième cycle à Sceaux du temps où j'y étais en poste, mais une convention conclue entre Paris XI et Paris I permettait aux professeurs de Sceaux d'enseigner dans le DEA de droit international de Paris I. J'y ai assuré pendant environ une dizaine d'années, associé à Catherine Labrusse, le séminaire annuel de droit international privé des personnes et de la famille dans lequel j'ai eu d'excellents étudiants dont certains sont devenus des collègues. Me reviennent notamment en mémoire les noms de Horatia Muir Watt, Rémy Libchaber, Frédéric Soirat, Vincent Heuzé, Pierre-Yves Gautier, Philippe Naepels, Pascal de Vareilles-Sommières, Marie-Christine de Lambertye, Petra Hamnjé...

Honoré, à laquelle j'avais accès grâce à l'amitié d'Antoine Lyon-Caen, pour préparer mes enseignements et garder la tête hors de l'eau. Tout s'est finalement très bien passé. Les étudiants ont été formidables. Il faut dire que j'avais, à l'époque, quatre ou cinq ans de plus qu'eux au maximum et que j'étais un peu comme leur grand-frère. Après les examens et la proclamation des résultats, un certain nombre d'entre eux ont organisé une fête. Nous nous sommes retrouvés sur une plage autour d'un feu et nous avons ri, bu, parlé, chanté jusqu'au petit matin.

L'autre grand souvenir se situe en fin de carrière et vous y êtes tous étroitement associés. C'est l'époque où la section m'a désigné pour succéder à Christian Larroumet qui partait en retraite, lequel avait lui-même succédé à Michelle Gobert. Si j'ai bien compris, cette réunion a pour objet de remercier le directeur du Master 2 de droit privé général. Mais je voudrais ici insister sur le fait que vous me prêtez des mérites inexistants. En effet, lorsqu'on a la chance de diriger un diplôme de la qualité du Master 2 de droit privé général, qui s'inscrit dans une très longue tradition, il suffit pour que tout se passe bien de mettre ses pas dans ceux de ses prédécesseurs, Christian Larroumet et Michelle Gobert que vous avez cités tout à l'heure dans votre numéro de duettiste et qui sont donc encore présents dans vos mémoires, mais aussi les professeurs qui les ont précédés, que j'ai bien connus et pour lesquels j'ai éprouvé et éprouve toujours une grande admiration. Yvon Loussouarn, tout d'abord, qui était en charge de ce diplôme à la fin des années soixante lorsqu'il s'appelait le DES de droit privé de la Faculté de droit de Paris, à l'époque où j'étais moi-même étudiant dans ce diplôme, et dont j'ai été plus tard l'assistant; c'était un juriste très solide, un remarquable pédagogue et, qui plus est, un bon vivant, toujours prêt à plaisanter, auquel je reste très attaché car c'était un homme d'une profonde humanité qui m'a toujours témoigné une très grande bienveillance. Pierre Raynaud, ensuite, qui, il me semble, lui a succédé; c'était pour moi, je ne sais si votre génération utilise encore le terme, quelque'un d'une « classe » humaine et juridique exceptionnelle; Gérard Cornu, enfin, à la personnalité si flamboyante et attachante et à l'œuvre si originale et si puissante<sup>5</sup>; je suis fier d'avoir donné mes premiers enseignements dans ce diplôme en droit des obligations à la demande de Michelle Gobert, à une époque où Gérard Cornu le dirigeait et d'y avoir eu des étudiants aussi brillants que Mireille Bacache et Jérôme François qui sont devenus plus tard des collègues.

En réalité, la qualité d'un diplôme tel que le Master 2 de droit privé général tient à trois éléments : la qualité de son équipe pédagogique, la qualité de l'administration qui la soutient, la qualité des étudiants. Je dirai un mot de chacun.

- La qualité de l'équipe pédagogique : je n'ai ici que peu de mérite. J'ai hérité de Christian Larroumet une équipe pédagogique très solide qui était elle-même adossée au corps enseignant de Paris II, ce qui lui a permis d'évoluer au fil du temps. Ces évolutions ainsi que la qualité des rapports humains au sein de l'équipe ont été favorisées par le fait que j'avais connu la plupart des professeurs ou maîtres de conférences qui ont enseigné ou enseignent dans le Master 2 lorsqu'ils étaient mes étudiants ou mes assistants, ou encore comme candidats à l'agrégation, notamment à l'occasion des trois jurys auxquels j'ai participé. Pour certains, je les ai connus à deux ou trois de ces titres. Je ne donnerai pas de nom, car l'équipe s'est transformée au fil des ans et est formée de cercles concentriques et je ne voudrais pas risquer un oubli. J'ajouterai simplement que le Master 2 a bénéficié presque chaque année du concours de professeurs invités, principalement québécois, ce qui a été l'occasion de conférences ou de séminaires très enrichissants pour les étudiants. Enfin, je ne voudrais pas oublier l'aide que nous ont apportée quelques grands anciens prestigieux, et particulièrement Geneviève Viney qui, chaque année, a accepté de faire une conférence ou un séminaire sur un thème qui était toujours à la pointe de l'actualité, ce qui ravissait les étudiants qui découvriraient ainsi le « pape » de la responsabilité civile. Mes remerciements vont à tous les collègues qui m'apportent ce soir, par leur présence, le témoignage de leur amitié et plus généralement à tous ceux avec lesquels il m'a été donné de travailler en pleine confiance pour le bien des étudiants qui nous étaient confiés.

5. « La pensée humaniste de Gérard Cornu en droit des contrats », dans *Hommage à Gérard Cornu, Droit et sagesse*, Dalloz, thèses et commentaires, 2009, p. 35-45; « Présentation » de G. Cornu, *La rénovation du Code civil, L'influence des réformes du Code civil sur la théorie du droit civil (1971), Regards sur le Titre III du Livre III du Code civil (1976)*, éd. Panthéon-Assas, 2017, p. 5-11.



- La qualité de l'*administration* : ici c'est beaucoup plus facile dans la mesure où le périmètre est clairement défini. Je citerai cinq noms : Frédérique Penaud qui a en charge au sein du diplôme l'organisation des enseignements et des examens et qui fait montre d'un grand dévouement et d'une grande gentillesse dans l'accomplissement de son travail. Il lui arrive de dissimuler celle-ci derrière une autorité un peu grondeuse, mais chacun sait qu'elle a un cœur « gros comme ça » ; Joséphine Soussay et Myriam Slimani, que les étudiants connaissent moins, mais qui m'ont aidé, l'une après l'autre, à réaliser la sélection des étudiants et qui ont fait montre à mon égard de beaucoup de patience. Dans le mois des sélections je prenais racine dans leur bureau et elles ont supporté mes manies, les tas de dossiers, les petits papiers, les demandes de pièces ou de renseignements complémentaires. Je les remercie vivement pour leur dévouement et leur efficacité ; Mme Clément, je me permettrai pour la première fois de l'appeler par son prénom, Marie-Christine, qui préside aux destinées de la Salle de droit civil et dont l'action permet que vous disposiez d'une superbe salle de travail, performante, agréable, chaleureuse ; Claude Goutant, enfin, à laquelle je m'adressais lorsque je rencontrais un obstacle pour l'organisation de tel ou tel événement et qui le faisait disparaître d'un coup de baguette magique. À toutes, un très grand Merci.
- La qualité des *étudiants*, enfin, et c'est là le plus important. Mais c'est en même temps une exigence facile à satisfaire dans un diplôme comme le Master 2 de droit privé général. Sa réputation fait, en effet, que chaque année un grand nombre d'étudiants se portent candidats, venant de toute la France, mais aussi de l'étranger, – 250 à 300 dossiers chaque année – parmi lesquels il y a environ une centaine de dossiers qui sont bons, voire très bons, voire excellents, en sorte que pour le directeur du Master 2, l'enfer ce n'est pas « les autres », l'enfer c'est le choix. Il faut sélectionner seulement une cinquantaine d'étudiants, eu égard aux possibilités d'accueil du diplôme. J'ai été aidé dans cette sélection par le fait qu'ayant, grâce à la confiance de Louis Vogel, dispensé des enseignements durant quatre ou cinq ans dans le Collège de droit en 1<sup>re</sup> année, dans la filière « fondements du droit », j'ai pu connaître à cette occasion un certain nombre de ces étudiants. Au passage, je voudrais relever combien ces enseignements dans le collège de droit ont été une expérience intéressante. Il fallait, en effet, trouver des thèmes qui ne soient pas une reprise ou un approfondissement des matières étudiées en 1<sup>re</sup> année mais plutôt qui ouvrent les étudiants sur la société et le monde en leur donnant une certaine culture juridique. J'ai imaginé – certains des étudiants qui sont ici le savent puisque nous l'avons expérimenté ensemble – un certain nombre de conférences que j'essayais de rendre aussi interactives que possible, en partant de textes très courts soigneusement choisis et en faisant appel à leurs connaissances d'histoire, de littérature, de philosophie acquises au Lycée et à ce qu'ils étudiaient en première année ainsi qu'à l'actualité, tout cela sur le thème « autour du droit » : Droit et littérature, Droit et mœurs, Droit et religion, Droit langue et langage, Droit et logique, etc. Cela m'a permis de renouer avec les étudiants de 1<sup>re</sup> année que j'avais délaissés depuis que j'avais quitté Sceaux et j'en garde un excellent souvenir. Lorsque j'ai pris en charge la direction du Master 2, je craignais que les cinquante étudiants sélectionnés ne forment une collection d'individus, enfermés dans leur projet plus ou moins égoïste et entrant en compétition de manière pas très sympathique pour l'obtention des allocations, des stages, ... comme le veut la vulgate ultra-libérale qui gouverne aujourd'hui le monde « merveilleux » qui procède de la « mondialisation heureuse » chère à Alain Minc et de la (dé)construction européenne qui l'accompagne, laquelle a pour objet non d'amortir la mondialisation comme le pensent quelques personnes candides et crédules, sensibles aux slogans (« Une Europe plus forte vous protégera mieux »), mais de la relayer et même de l'amplifier<sup>6</sup>. Je craignais aussi qu'il existe un clivage persistant entre les étudiants issus de Paris II lesquels représentaient à peu près la moitié de l'effectif (y compris les étudiants arrivés à Paris II en Master 1) et les autres<sup>7</sup>. Je souhaitais que l'amalgame s'opère très vite entre les « vieilles troupes » de Paris II et les nouveaux qui venaient de plus d'une quinzaine

6. Sur ce point, voir « De la France et de l'Europe, la nation ou l'empire ? », *Études à la mémoire du Professeur Bruno Oppetit*, 2009, Litec, p. 413-494 ; « De la "proximité" au "fait accompli" », *Mélanges en l'honneur du Professeur Pierre Mayer*, 2015, LGDJ, p. 481-518 ; « Les mutations du droit international privé : vers un changement de paradigme ? Cours général de droit international privé », *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye*, t. 387, (2017), p. 9-644, spécialement p. 391-404.

7. Proportion qui s'est retrouvée chaque année, du seul fait du processus de sélection, sans qu'elle ait jamais été recherchée.



d'Universités, mais aussi plus ponctuellement de Sciences Po ou de grandes écoles de commerce. Je souhaitais qu'il y ait un esprit du diplôme et de la promotion qui se mette en place, formé bien sûr d'une ambiance de travail et d'une certaine émulation, mais tout cela dans une atmosphère de camaraderie, d'entraide, voire de solidarité. Nous sommes, en effet, ici dans un groupe qui n'est pas sans rappeler le modèle très particulier du contrat-organisation où la solidarité a naturellement sa place. Ma plus grande satisfaction est de constater que cette ambiance que je souhaitais s'est établie chaque année presque naturellement et que l'origine très diverse des étudiants – notamment géographique, de Lille à la Réunion, de Rennes à Strasbourg, de Bordeaux à Grenoble, auxquels s'ajoutaient toujours deux, trois ou quatre étudiants étrangers, le plus souvent sud-américains (Brésil, Chili, Colombie, République Dominicaine,...) mais aussi venus parfois d'ailleurs (Luxembourg, Allemagne, Suisse, Liban,...), y compris de très loin (Chine, Japon,...) – a été un incontestable enrichissement pour le diplôme. Je m'empresse d'ajouter que je n'y ai aucun mérite, car cela est dû essentiellement à l'action de l'association des étudiants du Master 2 DPG. Or cette association, voulue à l'origine par Michelle Gobert, avait été réactivée, lors de la dernière année de la direction de Christian Larroumet, à l'initiative de Samuel Fulli-Lemaire. Celui-ci n'est pas là, aujourd'hui, car il est en ce moment à l'Institut Max Planck à Hambourg et y rédige sa thèse (du moins, je l'espère !). Je voudrais ici insister sur le fait que j'ai, année après année, assisté au développement de cette association grâce à l'action intelligente des étudiants. Chaque promotion a su conserver et faire fructifier ce que la précédente avait réalisé et y ajouter une pierre supplémentaire, en sorte qu'il s'agit aujourd'hui d'un remarquable instrument au service des étudiants et du diplôme. Je devrais citer ici beaucoup de noms, et notamment les noms de tous ceux qui ont contribué chaque année à la conception et à la mise sur pied du colloque lequel est devenu un moment important de la vie du diplôme<sup>8</sup>, mais cela m'entraînerait très loin et je risquerais là encore d'oublier certains étudiants. Aussi je m'en tiendrai au nom des présidents successifs. En récapitulant ceux-ci, je me suis aperçu – je ne m'étais pas fait la remarque auparavant – qu'il y a eu deux périodes : une époque féminine et une époque masculine. Les trois premières années, la présidence est tombée en « part de lionne », puisqu'elle a été successivement présidée par Clara Derrien, Diane Galbois et Anne-Victoire Rigal, les trois années suivantes en « part de lion » avec Antoine Touzain, Maxime Cormier et Nathan Allix. Une charmante jeune femme, Bérangère Théry que j'ai connue autrefois comme étudiante au Collège de droit, ayant pris le relais cette année, j'espère que nous sommes partis pour trois années féminines. À toutes et à tous un très grand Merci. Mais pour que l'association puisse développer ses activités, il faut quelques moyens et je voudrais ici remercier les cabinets et études partenaires de l'association des étudiants du M2, et plus particulièrement les deux cabinets historiques qui lui apportent leur aide depuis le début, le cabinet PDGB et le cabinet Cleary, Gottlieb, Steen et Hamilton, avec au sein de ceux-ci les interlocuteurs privilégiés de l'association, Maître Philippe Julien et Maître Fabrice Baumgartner, pour lequel j'ai une pensée particulière, car il a été il y a maintenant près de trente ans l'un de mes étudiants les plus brillants dans ce diplôme. J'ajouterai encore que, au fil des ans, un certain nombre d'innovations ont été introduites dans le diplôme pour essayer de l'améliorer, mais toujours à la marge, très ponctuellement. Il me semble, en effet, que lorsqu'on a la chance de se voir confier un diplôme d'un grand renom qui fonctionne bien, il ne faut y toucher que d'une « main tremblante ». Ces innovations sont dues, au demeurant, pour une très large part aux étudiants. Ceux des promotions précédentes savent, en effet, qu'à la fin de chaque année je leur demandais de remplir une feuille anonyme afin qu'ils portent une appréciation détaillée sur le diplôme avec ses points forts et ses points faibles ainsi que leurs suggestions en vue de l'améliorer. À chaque fois que ces suggestions étaient raisonnables et praticables, elles ont été reprises.

En définitive, le seul mérite que j'ai pu avoir dans ce diplôme est d'avoir voulu instaurer au sein de celui-ci une relation de confiance entre le corps enseignant et les étudiants, d'éviter les contrôles tatillons. Jadis et encore lors de ma première année de direction du Master 2, il m'arrivait de pratiquer de

---

8. Sur les colloques du Master 2 DPG, voir « Avant-propos », *Quel avenir pour la responsabilité civile ?*, Dalloz, Thèmes et commentaires, 2015, p. 1-2.

petits exercices écrits impromptus, lorsque le contexte s'y prêtait. Je demandais aux étudiants d'exposer par écrit en 10 minutes ou un quart d'heure leur point de vue sur un problème nouveau ou sur une solution récente encore inédite que je leur communiquais et qui était en rapport avec le thème de la séance. Cela me semblait intéressant parce qu'il fallait, en prenant appui sur les connaissances acquises, avoir une réflexion personnelle très rapide. Mais, bien que je n'aie jamais noté l'exercice autrement que par une appréciation générale, je me suis aperçu que cela stressait beaucoup un grand nombre d'étudiants, y compris parmi les meilleurs, ce qui m'a fait y renoncer par la suite. Il me semble, au demeurant, que cette confiance a été payée de retour : les étudiants ont dans l'ensemble, me semble-t-il, au cours de ces années, travaillé spontanément et dans une ambiance relativement détendue. Ils ont eux-mêmes fait confiance à leurs professeurs et leur ont témoigné en général une grande gentillesse. À cet égard, je garde en mémoire tout particulièrement la rentrée de l'année universitaire 2009-2010. M'étant aventuré dans un chéneau haut perché au début de l'été 2009, je suis tombé et aurais fort bien pu arrêter là ma carrière. J'ai eu de la chance puisque je ne me suis cassé qu'un pied et un poignet. Mais il m'a fallu faire la rentrée en fauteuil roulant puis le premier semestre en cannes américaines (les cannes des mutilés de la guerre de 14). Ce n'était plus le grand-frère mais le grand-père, sérieusement handicapé qui plus est. À cette occasion, les étudiants de mon séminaire ont été d'une serviabilité et d'une gentillesse dont le souvenir me fait encore chaud au cœur. Et lorsque, à la fin de l'année universitaire, descendant la rue Soufflot juste après la cérémonie de remise des diplômes, j'ai repensé à l'année qui venait de s'écouler, je me suis dit en moi-même « quelle merveille, c'était une année miraculeuse ! ». Mais, chaque année, j'ai éprouvé ensuite, après la cérémonie de remise des diplômes, ce même sentiment. Or, comme chacun sait, les miracles ne se renouvellent pas régulièrement et sur commande. Ce n'était donc pas un miracle. Et je voudrais dire aux étudiants qui sont présents ici ce soir et à leurs camarades un très grand MERCI pour ces années de *plénitude*, car c'est à eux que je les dois d'abord. Je voudrais aussi, à travers eux, adresser ce remerciement à tous les étudiants que j'ai eus au cours de ces quarante-sept années d'enseignement.

Mais l'évocation même de cette plénitude suscite une question, que certains d'ailleurs m'ont posée : si c'était si bien pourquoi n'êtes-vous pas allé jusqu'au terme et avez-vous abandonné la direction du Master 2 quelques mois avant la date fatidique ? Il y a plusieurs réponses plus ou moins bonnes à cela.

La première, la plus mauvaise, tient à mon caractère : j'ai toujours préféré faire ce que j'ai décidé de faire plutôt que ce qu'on me dit de faire. C'est un trait de caractère beaucoup moins répandu qu'on ne pourrait le croire. J'ai toujours été étonné du goût qu'ont mes contemporains pour la « servitude volontaire » pour parler comme La Boétie, l'ami de Montaigne. Lorsque, à la fin de l'année 2009-2010, certains étudiants du Master 2 ont fait une bande dessinée dans laquelle ils caricaturaient de manière extrêmement sympathique et drôle leurs professeurs, ils m'ont représenté sous les traits d'un petit breton, nommé Gaulix, teigneux, irréductible, passablement passéiste et qui luttait inlassablement contre les légions européennes, ce qui était assez bien vu. Aussi, lorsque, au printemps 2015, l'administration m'a fait savoir, de manière parfaitement courtoise je m'empresse de le dire, qu'il allait me falloir accomplir certaines démarches car, à la fin de l'année universitaire 2015-2016, il faudrait que je rende les clefs, j'ai décidé d'avancer de quelques mois mon départ. On ne me met pas à la porte, c'est moi qui pars. Je sais bien que tout cela est totalement dérisoire et illusoire, mais on ne se refait pas.

La deuxième raison tient au fait qu'il m'est toujours apparu qu'il fallait mieux partir trop tôt que trop tard. Or, pour ce qui me concerne, il est déjà très tard. J'ai croisé, il y a quelque temps, un des étudiants de ma fameuse année de DES à Caen. Il était en retraite et a été fort surpris d'apprendre que j'étais toujours en activité. Or, avec l'âge, il devient un peu plus difficile de se renouveler et l'ordinateur tourne un peu moins vite. Il était, au demeurant, souhaitable que, à notre époque de communication intense, le Master 2 ait un directeur qui communique avec l'extérieur autrement qu'au moyen de pigeons voyageurs.

La troisième raison, et c'est celle qui m'a véritablement décidé, était qu'il m'a semblé que c'était là un moyen d'assurer une transition en douceur au sein du Master 2. J'ai préparé l'année 2015-2016 avec le plus grand soin comme à l'accoutumée. J'ai notamment procédé à la sélection des étudiants « comme pour moi », mais j'ai pensé qu'il serait bon qu'un autre mette en œuvre cette année ainsi

préparée, tout en gardant pour quelques mois un pied dans le Master 2 en y conservant un enseignement de droit international privé, afin de pouvoir apporter une aide, si nécessaire, ce qui, fort heureusement, s'est révélé inutile. J'ai prévenu les civilistes du Master 2 par un courrier fin juillet de ma démission au 1<sup>er</sup> octobre afin qu'ils puissent se concerter et la section a désigné, dans sa sagesse, Laurent Leveneur pour me succéder. Je voudrais dire que je suis heureux de ce choix. Il me permettra de rappeler que nous nous sommes connus il y a bien longtemps, puisqu'il a été mon étudiant à Caen, au milieu des années soixante-dix, lorsque j'y enseignais le droit civil en 1<sup>re</sup> année de licence. Je vais faire souffrir sa modestie en rappelant que, cette année-là, il avait eu la meilleure note de droit civil. Une douzaine d'années plus tard, lorsque j'ai été élu à Paris II dans la seconde moitié des années quatre-vingt, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble étroitement. À l'époque, la section m'avait confié au second semestre le cours de contrats spéciaux en maîtrise et Laurent Leveneur a été mon assistant d'état-major, comme on disait alors. C'était un assistant très spécial, un assistant « d'élite », dans la mesure où il venait de réussir le concours d'agrégation dont le jury était présidé par Yvon Loussouarn. Mais, cette année-là la nomination des agrégés ayant été reportée à la prochaine rentrée universitaire, il accomplissait encore un semestre comme assistant. C'est la seule fois où j'ai eu un assistant agrégé et, qui plus est, major de concours. Enfin, une quinzaine d'années plus tard, il nous a été donné de travailler de nouveau très étroitement ensemble pour préparer l'ouvrage collectif que Paris II avait décidé d'élaborer à l'occasion du bicentenaire du Code civil : « *1804-2004, le Code civil, un passé, un présent, un avenir* ». Le président Bernard Teyssié avait, en effet, décidé de confier cette tâche au directeur du Laboratoire de droit civil et au directeur de l'école doctorale de droit privé, que nous étions respectivement. Et je garde personnellement un excellent souvenir de cette période où nous avons travaillé avec un comité scientifique particulièrement prestigieux. Qu'on en juge : Pierre Catala<sup>9</sup>, Gérard Cornu, Paul Didier, Georges Durry, Jean Foyer, Philippe Malaurie, Philippe Malinvaud, Jean-Louis Sourieux, François Terré. J'ajouterai enfin que j'ai enseigné plusieurs générations de Leveneur. Après Laurent, il y a eu Coralie, Marie et Claire, les deux dernières dans ce Master 2. C'est dire que je suis heureux que Laurent Leveneur, qui est lui aussi un ancien de ce diplôme, me succède et je suis certain qu'il saura lui donner une nouvelle impulsion.

Puisque j'ai commencé par un souvenir, je terminerai par un souvenir. Mais alors qu'il m'est arrivé de faire état du premier, de temps à autre, je crois bien n'avoir jamais raconté celui-ci à personne, pas même aux membres de ma famille. Les petits garçons, les petites filles aussi sans doute mais je ne l'ai pas expérimenté, lorsqu'ils ont huit ou neuf ans ont parfois des idées assez précises sur la profession qu'ils veulent exercer plus tard. De mon temps, les professions en vogue étaient, me semble-t-il, pompier, pilote de chasse, explorateur, ... Personnellement, à cet âge, je voulais, sans doute en raison d'une forte tradition familiale, de la lecture des livres d'un auteur aujourd'hui bien oublié le capitaine Darnit<sup>10</sup>, et parce que ma petite enfance s'est déroulée sur fond de guerre d'Indochine, entrer à Saint-Cyr, Coët comme on dit désormais, et devenir officier. Mon ambition n'était pas du tout de finir chef d'état-major des armées, j'ignorais tout de ce personnage, mais de devenir le colonel du plus beau régiment de France. Comme vous le savez, la destinée en a décidé autrement et c'est probablement préférable pour l'institution militaire, dans la mesure où je ne suis pas certain que j'étais formaté pour ce genre de carrière. Mais, en faisant le bilan, je me dis que si je ne suis jamais devenu le colonel du plus beau régiment de France, j'ai réalisé d'une autre façon mes ambitions d'enfance puisque j'ai été, quelques années, le directeur de ce qui a été, pour moi, le plus beau Master 2 de droit privé général de France.

Il me reste à souhaiter longue vie à ce Master 2 et beaucoup de réussites à ses étudiants passés, présents et futurs. Du fond du cœur Merci à tous pour ce superbe Livre d'or.

9. Sur Pierre Catala, voir « Introduction » et C. Brenner, « Pierre Catala, enseignant à Paris », *Hommage à Pierre Catala*, Dalloz, thèses et commentaires, 2013, p. 7-9, et p. 11-17.

10. Anagramme du Commandant Driant, mort à Verdun à la tête de son bataillon de chasseurs. Parmi sa très nombreuse production, me revient surtout en mémoire sa trilogie, *Histoire d'une famille de soldats : Jean Tapin, les filleuls de Napoléon, le petit marsouin*, dont la lecture a bercé mon enfance.